

VD_OMNI FI.2014.0035 vom 16. April 2014

VD Tribunal cantonal, 2014-04-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_FI.2014.0035

FR: VD_OMNI FI.2014.0035 du 16 avril 2014

IT: VD_OMNI FI.2014.0035 del 16 aprile 2014

Regeste

A. X. _____/Administration fédérale des contributions, Office d'impôt du district de Nyon, Administration cantonale des impôts | Irrecevabilité du recours pour défaut de production de la procuration requise, et pour défaut de paiement de l'avance de frais.

Erwägungen

E. 1

LPA-VD). L'autorité peut exiger du représentant qu'il justifie de ses pouvoirs par une procuration écrite; les avocats inscrits au registre cantonal des avocats sont réputés disposer des pouvoirs nécessaires; ils justifient de leurs pouvoirs s'il en sont requis (art. 16 al. 3 LPA-VD). b) C. Z. _____, auteur du recours, n'est pas inscrit au registre cantonal des avocats. Subséquemment, le recourant était astreint à l'obligation de justifier les pouvoirs de son représentant par la production d'une procuration, dès lors que le juge instructeur l'avait exigé, comme il peut le faire. Le recourant n'ayant pas obtempéré dans le délai prescrit, le recours est irrecevable (cf. arrêt AC.2012.0144 du 10 juillet 2012) .

E. 2

a) Aux termes de l'art. 47 LPA-VD, le recourant est en principe tenu de fournir une avance de frais, à moins que l'autorité n'y renonce lorsque des circonstances particulières l'exigent (al. 1); l'autorité impartit un délai à la partie pour fournir cette avance et l'avertit qu'en cas de défaut de paiement dans le délai, elle n'entrera pas en matière sur le recours (al. 2). L'avis du 13 mars 2014 est conforme à ces règles. b) Le recourant n'a pas payé l'avance de frais dans le délai imparti, ni demandé une prolongation de celui-ci. Le recours est partant irrecevable, pour ce motif également.

E. 3

Il se justifie de statuer sans frais; il n'est pas alloué de dépens (art. 49, 52, 55 et 56 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.